

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

2019 - 49 LANCEMENT DU MARCHÉ RELATIF AU GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ELECTRICITE

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 7 Novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 29 Octobre 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 8 Novembre 2019

2019-49 LANCEMENT DU MARCHÉ RELATIF AU GROUPEMENT DE COMMANDES
ACHAT ELECTRICITE

Vu le Code de la Commande Public,

Monsieur Le Président,

Il est rappelé que le SYDELA est coordonnateur d'un groupement de commandes d'achat d'électricité depuis l'année 2015.

L'accord-cadre passé dans le cadre de ce groupement arrive à son terme le 31/12/2020, et il apparaît nécessaire de lancer d'ores et déjà un nouvel appel d'offre.

En effet, le marché de l'électricité évolue constamment et de manière constante à la hausse. C'est un marché complexe qui implique de mettre en place une stratégie d'achat.

Pour ce nouveau marché, il est proposé :

- De ne pas créer de lot dédié à l'énergie verte par les Garanties d'Origines
- D'instruire les autres possibilités d'achat d'énergies vertes (PPA)
- De communiquer sur les productions locales issues de la SEM et comparer au volume d'achat.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement de la procédure de dévolution selon les modalités suivantes :
 - Publicité européenne,
 - Accord-cadre de 3 ans comprenant 1 marché subséquent de 3 ans.
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la passation du marché et à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de ses membres.

Le Président,
Bernard CLOUET

